



GOOD MOVE: Anderlecht adapte le plan des mailles et travaille à la mise en œuvre

La commune d'Anderlecht remettra un avis favorable assorti de quelques points d'attention à propos du plan régional de mobilité GOOD MOVE qui fixera les orientations en matière de déplacements dans la région bruxelloise à l'horizon 2030, indique l'Echevine de la Mobilité Susanne Müller-Hübsch, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht . L'avis a été approuvé par le conseil communal fin septembre 2019.

Le plan Good Move propose de diviser Anderlecht en une vingtaine de mailles. Les mailles sont des zones disposant d'une circulation calme, avec un plan de circulation qui évite le trafic de transit. Anderlecht souhaite adapter les mailles proposées, par exemple à Cureghem où Good Move divisait le quartier en 6 mailles, Anderlecht en suggère deux.

"Good Move proposait une vingtaine de mailles, tout en conservant tous les axes majeurs qui existent déjà. **Nous avons adapté et agrandi les mailles**, ce qui signifie que beaucoup plus d'Anderlechtois pourront profiter de zones résidentielles plus calmes", souligne l'Echevine de la Mobilité.

Deux remarques importantes ont aussi été émises à Anderlecht, elles concernent en particulier la question du **développement de l'offre de transports en commun**, en cohérence avec le développement territorial (en particulier le quartier Biestebroeck en plein développement) et – comme d'autres communes l'ont également souligné - la question des capacités et moyens humains et financiers nécessaires pour mettre en place ce plan GOOD MOVE.

"Le nouveau quartier de Biestebroeck accueillera à terme plus de 10.000 habitants. Une réflexion doit donc être menée afin de développer les transports en commun dans cette zone afin qu'elle ne soit pas isolée ou uniquement accessible en voiture, par exemple par l'instauration d'une ligne de tram sur le boulevard industriel", poursuit l'Echevine de la Mobilité.

En parallèle de l'avis rendu dans le cadre du plan régional de mobilité, la **commune d'Anderlecht travaille déjà à la mise en œuvre de GOOD MOVE** dans la rédaction du cahier des charges en vue du futur Plan Communal de Mobilité (PCM) afin de poursuivre le travail de diagnostic mobilité déjà commencé en janvier 2019 sur le territoire communal. Dans ce cadre, des réunions participatives ont eu lieu dans toute la commune et le diagnostic devrait être publié sous peu.